

de rendre service à la population; et certainement jusqu'au moment où le ministre actuel assumait la direction de ce ministère, ces fonctionnaires mettaient tout leur cœur dans la préparation de leur travail.

A moins que le ministre ne nous donne les raisons pour lesquelles il a décidé d'effectuer des changements, nous sommes en droit de nous poser des questions sur plusieurs points obscurs.

Monsieur le président, étant donné que c'est la première fois que je m'adresse au ministre des Travaux publics depuis qu'il occupe son poste, j'en profiterai pour lui faire quelques demandes en vue d'améliorer les services postaux dans ma circonscription. Ces requêtes auront également pour effet de diminuer le chômage qui sévit dans ma circonscription car ma circonscription n'est pas différente des autres, dans ce domaine.

La province de Québec détient malheureusement le triste championnat d'avoir le plus grand nombre de chômeurs de toutes les provinces du pays.

J'ai confiance que le ministre, qui est également de la province de Québec et qui désire sincèrement le bien des gens de sa province, n'hésitera pas à m'accorder son concours et sa collaboration afin que, ensemble, nous procurions du travail à des pères de famille qui ont sûrement besoin de leur journée de travail pour subvenir aux besoins de leur famille.

En vue d'atténuer le chômage dans ma circonscription, je propose à l'honorable ministre des Travaux publics de construire des bureaux de poste dans les villages de Saint-Denis-sur-Richelieu, Sainte-Rosalie, dans le comté de Bagot, Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, et à Upton, dans le comté de Bagot. Il me semble que ces quatre localités sont suffisamment importantes pour avoir leur propre bureau de poste. En ce faisant, le ministre contribuerait certainement à créer de la fierté chez les citoyens de ces municipalités. Dans un village ou dans une agglomération rurale quelconque, c'est toujours avec fierté que les citoyens disent: Notre population est assez importante pour avoir notre édifice fédéral. C'est donc pour cette raison que je sollicite l'appui du ministre dans ce domaine.

J'ai une autre suggestion à faire au ministre, laquelle consiste à donner un caractère un peu plus bilingue aux uniformes que portent les préposés aux ascenseurs ou les messagers que l'on rencontre dans les édifices du parlement. Au fait, j'ai adressé une lettre au ministre à ce sujet.

Si vous regardez présentement les uniformes des préposés aux ascenseurs et des messagers,

vous n'y voyez que trois lettres seulement, soit «DPW», lettres qui désignent «Department of Public Works».

J'aimerais que la pratique adoptée pour les uniformes des constables des édifices du parlement soit également adoptée pour ces employés du ministère des Travaux publics, c'est-à-dire que l'on pourrait mettre, sur un côté ou sur une épaule, par exemple, les lettres «DPW» et, sur l'autre, les lettres «MTP», pour identifier les employés du ministère des Travaux publics. C'est là une suggestion que je fais au ministre, et sachant qu'il désire lui aussi faire sa part dans le domaine du bilinguisme, il ne manquera sûrement pas l'occasion d'y donner suite.

Et maintenant, monsieur le président, je dois, à regret, mais de toute nécessité, aborder un autre sujet qui ne plaira probablement pas autant à l'honorable ministre des Travaux publics. Il s'agit du «patronage» dont je désire entretenir le ministre pendant quelques instants.

M. Caron: Voilà un beau sujet!

L'hon. M. Ricard: Selon mes renseignements, on aurait, depuis quelque temps, décidé de porter de \$5,000 à \$15,000 le montant des contrats devant être faits sur invitation uniquement. Il me ferait plaisir de savoir, de la part du ministre, si ce renseignement est exact et, dans le cas de l'affirmative, je serais heureux de savoir qui fournit la liste des soumissionnaires possibles pour de semblables travaux.

De plus, je serais heureux que le ministre me dise qui est chargé de lui fournir la liste des personnes suggérées pour agir comme inspecteurs sur les chantiers de construction des murs de soutènement. Et, avant d'aller plus loin, je tiens à rappeler au ministre que je lui adressais deux lettres, pour lui recommander certaines personnes pouvant agir comme inspecteurs sur ces chantiers.

Les personnes que je recommandais sont compétentes et possèdent une grande expérience dans ce domaine, ayant déjà rempli le poste d'inspecteurs pendant plusieurs années; en plus d'être expérimentés, ils se sont acquis une réputation d'impartialité. Malheureusement, et à ma grande surprise, j'ai appris que d'autres personnes que celles que je lui avais recommandées avaient été choisies pour surveiller la construction des murs de soutènement de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Charles-sur-Richelieu.

M. Drouin: Est-ce que je pourrais demander une question à l'honorable député?

L'hon. M. Ricard: Certainement, mais quand j'aurai fini mes remarques; je n'en ai que pour quelques minutes encore.